



# Taxe de Séjour

La Taxe de Séjour a été introduite par le décret législatif 23 du 14 Mars 2011.

La Municipalité de Sestri Levante a établi la taxe avec la délibération du Conseil Municipal n. 73 du 7 Octobre 2016 et elle a mis à jour le Règlement en vigueur avec un autre délibération du Conseil (n. 105 du 28 Novembre 2017) et enfin approuvé les tarifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL: pour 2020, le nombre maximum de nuits imposables consécutives est de 5, tandis qu'en 2021 il sera de 7.

## On paye la Taxe de Séjour en Sestri Levante pour

un maximum de **5** nuits consécutives

seulement du 1er Mars au 31 Octobre de chaque année.

## Types de Hébergement

euros par jour par personne

HÔTEL ★ ★ ★ ★ ★	€ 2,50	MEUBLÉ DE TOURISME	€ 1,00
HÔTEL ★ ★ ★ ★	€ 2,00	APPARTEMENT MEUBLÉ POUR UNE UTILISATION TOURISTIQUE	€ 1,00
HÔTEL ★ ★ ★	€ 1,50	B&B	€ 1,00
HÔTEL ★ ★	€ 1,00	AGRITOURISME	€ 1,00
HÔTEL ★	€ 1,00	CAMPING/PRL/AIRE DE SERVICE ET DE STATIONNEMENT	€ 0,50
AUBERGES	€ 1,00	AIRE DE STATIONNEMENT À LONG TERME (FORFAITAIRE PAR AN)	€ 15,00
ALBERGHI DIFFUSI	€ 1,00		
MAISONS POUR VACANCES	€ 1,00		
CHAMBRES D'HÔTES	€ 1,00		

## Exclus

### ENFANTS

jusqu'à 12 ans

### PATIENTS

qui suivent une thérapie dans une structure sanitaire dans le territoire de Gênes

### PERSONNE HANDICAPÉE

qui ne se suffit à soi-mêmes avec une certification appropriée et son aidant

### CHAUFFERS, GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS TOURISTIQUES

### LA POLICE

les pompiers et toutes les personnes qui travaillent pour la Protection Civil et la Administration Publique

### HÔTES DES HÉBERGEMENTS POUR LES URGENCES

afin de faire face à des situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles ou de nature extraordinaire ou à des fins de l'aide humanitaire

### HÔTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SESTRI LEVANTE

hôtes de la municipalité

### AIDANT

des patients hospitalisés dans le territoire de Gênes